

Règlement des visiteurs des musées du château d'Aschach

Les musées du château d'Aschach vous souhaitent la bienvenue !

Pendant votre séjour dans les musées, nous vous prions de respecter les règles suivantes afin de protéger les précieuses pièces exposées, de veiller à la sécurité générale et de garantir une visite du musée sans encombre pour vous et les autres visiteurs :

1 Champ d'application

Le règlement des visiteurs vise à assurer la sécurité et l'ordre.

Le règlement des visiteurs s'applique à tous les espaces accessibles au public des musées du château d'Aschach. En font partie, outre les trois musées (musée du comte de Luxbourg, musée de l'école et musée du folklore) et l'espace d'exposition temporaire dans la grange du musée, la caisse, les toilettes, la salle de spectacle du petit château, les bureaux, le service pédagogique du musée dans le moulin du château et le parc du château.

Le règlement des visiteurs est obligatoire pour tous les visiteurs ainsi que pour les employés de sociétés qui se trouvent dans les musées sur la base d'un mandat et est accepté au moment de l'entrée.

2 Droit de visite

Les employés des musées du château d'Aschach exercent le droit de visite, y compris dans le parc du château. Sur ordre de la direction des musées du château d'Aschach, le personnel de surveillance est tenu de veiller au respect du règlement des visiteurs.

3 Accès

L'accès aux expositions n'est autorisé que sur présentation d'un billet d'entrée valable. Le billet d'entrée doit être présenté au personnel de surveillance à sa demande. Le billet d'entrée n'est pas transmissible.

L'accès aux expositions est interdit aux personnes en état d'ivresse ou alcoolisées.

4 Prix d'entrée et heures d'ouverture

La direction des musées du château d'Aschach décide des prix d'entrée et des heures d'ouverture en accord avec l'organisme responsable (district de Basse-Franconie).

Les prix d'entrée et les heures d'ouverture peuvent être consultés sur le site Internet des musées et à la caisse sur place.

En cas d'affluence dans les salles d'exposition ou pour des raisons particulières, les musées peuvent restreindre l'accès aux locaux ou les interdire totalement aux visiteurs.

5 Visites guidées

Les visites guidées des expositions sont assurées exclusivement par des employés des musées du château d'Aschach ou par des prestataires de services ou des personnes

autorisées mandatés par les musées du château d'Aschach. Les visites dites externes ne sont pas autorisées.

6 Comportement dans les salles d'exposition

Merci de respecter les autres visiteurs. Évitez de parler fort et de faire du bruit.

Il est interdit de toucher les pièces d'exposition, les vitrines et les objets d'ameublement, sauf si cela est expressément autorisé (p. ex. stations participatives).

Les objets exposés dans le Musée du comte de Luxembourg sont protégés par une alarme.

Toute personne qui déclenche l'alarme intentionnellement ou par négligence devra assumer les frais éventuels.

6.1 Sacs et sacs à dos

Les grands sacs, les grands sacs à dos ainsi que les objets encombrants (par exemple les parapluies ou les jeux) ne peuvent pas être emmenés dans les salles d'exposition. Des casiers gratuits à proximité de la caisse ou des porte-parapluies sont disponibles à cet effet. Les musées du château d'Aschach n'assument aucune responsabilité quant au contenu des casiers.

En cas de doute, c'est le personnel de surveillance à l'entrée du musée qui décide de ce que vous pouvez emporter dans les salles d'exposition.

Sur demande du personnel de surveillance, les sacs et les sacs à dos doivent être ouverts avant de quitter les musées.

6.2 Poussettes

Les poussettes peuvent être emmenées dans les salles d'exposition. Toutefois, les musées du château d'Aschach se réservent le droit de réglementer l'accès des poussettes s'il s'agit de modèles particulièrement grands ou si le taux de fréquentation des musées est très élevé.

Les grands sacs, comme les sacs à langer, doivent être rangés dans la poussette de manière à ne pas dépasser.

En cas de doute, c'est le personnel de surveillance à l'entrée du musée qui décide de ce que vous pouvez emporter dans les salles d'exposition.

6.3 Animaux

Les animaux ne sont pas admis dans les salles d'exposition des musées du château d'Aschach, à l'exception des chiens guides d'aveugles ou des chiens d'assistance, dans la mesure où ils sont mentionnés sur la carte d'invalidité, ainsi que des chiens de service des autorités.

Les chiens doivent être tenus en laisse.

6.4 Fumer

Il est interdit de fumer, y compris des cigarettes dites électroniques, dans les salles d'exposition. Il est uniquement autorisé à l'extérieur en utilisant les cendriers mis à disposition.

6.5 Manger et boire

Il est interdit de manger et de boire dans les salles d'exposition. Utilisez pour cela le terrain extérieur.

6.6 Téléphoner

Il n'est pas souhaitable de téléphoner dans les salles d'exposition. Pour cela, rendez-vous sur le terrain extérieur.

Pendant la visite du musée, les téléphones mobiles ou autres doivent être mis en sourdine.

6.7 Prendre des photos et des vidéos

Il est permis de photographier et de filmer pour un usage privé, mais dans les salles d'exposition sans flash, ni lampe, ni trépied, ni perche à selfie. Le respect des droits d'auteur et de propriété ainsi que des droits de la personnalité de tiers incombe à la personne qui prend des photos ou filme.

6.8 Obligation de surveillance

Les enfants jusqu'à l'âge de sept ans révolus ne peuvent entrer dans les musées qu'accompagnés d'un adulte responsable. Les tuteurs légaux, les adultes accompagnateurs et les enseignants sont responsables du comportement approprié de leurs enfants et de leurs groupes.

L'accès aux musées peut être refusé aux mineurs de moins de 14 ans non accompagnés d'un adulte responsable s'il y a lieu de craindre des perturbations pour le fonctionnement des musées.

7 Sécurité par alarme et vidéosurveillance

Les trois musées sont sous alarme.

Le Musée de l'école dispose en outre d'une surveillance vidéo.

Le Musée du comte de Luxemburg dispose en outre d'une surveillance vidéo et d'une surveillance électronique des pièces exposées.

8 Possibilités de stationnement pour les voitures et les vélos

Les véhicules à moteur ne peuvent pas circuler dans l'enceinte du château sans l'autorisation de la direction des musées du château d'Aschach. Pour les personnes handicapées, trois places de parking réservées aux personnes handicapées sont disponibles dans l'enceinte du château.

Les cyclistes doivent descendre de vélo lorsqu'ils entrent dans l'enceinte du château. Les vélos ne peuvent être garés que sur le parking à vélos désigné. Il est interdit de garer des vélos dans la cour intérieure du château.

9 Parc du château

Dans le parc du château, restez sur les chemins prévus et ne cueillez pas de fleurs.

Dans le parc du château, les chiens doivent être tenus en laisse.

10 Objets trouvés

Les objets trouvés doivent être déposés à la caisse en indiquant l'endroit où ils ont été trouvés. Les objets trouvés sont conservés dans les musées du château d'Aschach jusqu'à la fin de la saison. Ils seront ensuite remis au bureau des objets trouvés compétent à Bad Bocklet.

11 Aide et renseignements pour les personnes handicapées

Les personnes handicapées peuvent obtenir de l'aide et des renseignements à la caisse et auprès du personnel de surveillance.

12 Réclamations et suggestions

Le personnel de surveillance se fera un plaisir de recevoir vos plaintes et suggestions, oralement ou par écrit.

13 Infractions au règlement des visiteurs

Le personnel de surveillance exerce le droit de domicile sur ordre de la direction des musées du château d'Aschach et est habilité à prendre des dispositions dans des cas particuliers. Les visiteurs doivent toujours suivre les instructions. Si les instructions ne sont pas respectées, le personnel de surveillance peut expulser les visiteurs des musées et, dans des cas particuliers, prononcer une interdiction d'accès.

14 Entrée en vigueur

Le règlement des visiteurs entre en vigueur à partir du 20 septembre 2024.

Dominic Hugo
Directeur administratif
Musées du château d'Aschach

Josefine Glöckner
Directrice du musée
Musées du château d'Aschach